



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général
Direction des élections,
de la légalité et de l'environnement



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société CEMEX
à Bouafles - site "les Vallots"

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/19/125, il a prescrit une enquête publique d'un mois sur la demande d'autorisation présentée par la société CEMEX en vue de renouveler la carrière et l'installation de traitement sur la commune de Bouafles site "les Vallots".

L'enquête se déroulera pendant **33 jours consécutifs du 25 février 2019 au 29 mars 2018 inclus.**

Pendant ce délai, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude des dangers et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Normandie en tant qu'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques>) et à la préfecture de l'Eure sur support papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera déposé à la mairie de Bouafles, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Bouafles, siège de l'enquête, ou par voie électronique à pref-projet-carrierebouafles@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le président du tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Laurent GUIFFARD, retraité de la fonction publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences suivantes à la mairie de Bouafles :

- le lundi 25 février 2019 de 14h à 17h,
- le samedi 9 mars 2019 de 9h à 12h,
- le vendredi 29 mars 2018 de 9h à 12h.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la société CEMEX située 7 chemin de la Voute - 76120 Le Grand Quevilly.

Le présent avis est affiché dans les mairies de Bouafles, les Trois Lacs, Villers-sur-le-Roule, le Val d'Hazey, Gaillon, Port-Mort, Courcelles-sur-Seine, les Andelys et Vezillon ainsi que sur le lieu prévu pour la réalisation du projet.

pour le préfet et par délégation
le secrétaire général de la préfecture


Jean-Marc MAGDA